

Projet de Parc Eolien de Groussezet Commune de Gorses

Permanences d'information n°2 Salle des fêtes de Gorses

NICOLAS Alexis
Chef de Projets
a.nicolas@vensolair.fr

vensolair
UNE SOCIÉTÉ CNE

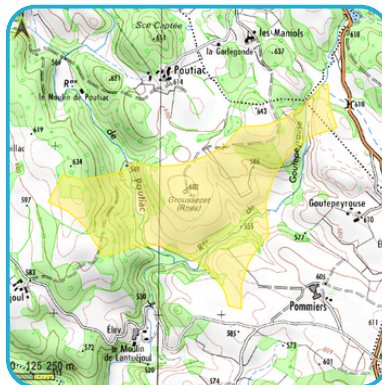
**Le mercredi 19 juin 2024 de 17h à 20h
Le jeudi 20 juin 2024 de 09h à 12h**

Présentation du projet :

Le projet éolien de Groussezet est développé par l'entreprise VENSOLAIR, filiale à 100 % de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). La CNR, dont **l'actionnariat est majoritairement public**, est **le premier producteur français d'électricité 100 % renouvelable**. Pour ce projet, VENSOLAIR mobilisera ses compétences internes ainsi que celles de plusieurs bureaux d'études indépendants et spécialisés dans les domaines naturalistes, paysagers et acoustiques.

La zone d'implantation potentielle du projet est située ci-dessous. Le choix de cette zone d'étude est le résultat d'une première expertise technique, mettant en évidence les points suivants :

- Un **gisement éolien favorable** à la production d'électricité.
- Une **absence de contraintes techniques** rédhibitoires (servitudes aéronautiques)
- Une **absence de zonage de protection environnementale** réglementaire (Natura 2000).
- Un **secteur identifié comme potentiellement favorable** au développement de l'éolien d'après le portail cartographique des énergies renouvelables en lien avec la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), promulguée le 10 mars 2023.



Zone d'implantation potentielle

Lancement de l'étude environnementale :

Le développement d'un projet éolien nécessite une expertise spécifique dans le domaine de l'environnement (acoustique, paysage, biodiversité, risque...). VENSOLAIR a missionné plusieurs bureaux d'études indépendants pour le projet éolien de Gorses.

Concernant l'étude de la biodiversité, elle consiste en la réalisation d'inventaire naturaliste sur un cycle annuel complet. **Cette étude a débuté en avril 2024 et se poursuivra jusqu'en 2025**. Elle sera réalisée par les entreprises EXEN et SARL PEPIN HUGONNOT, deux bureaux d'études indépendants spécialisés dans la maîtrise des impacts des énergies renouvelables sur la faune et la flore sauvages.

Sur ce projet, leurs missions comprennent les inventaires de terrain faune et flore visant à déterminer les enjeux et les potentialités de la zone d'étude, ainsi que les espèces protégées ou menacées. A partir de ce travail, est réalisé la définition d'un projet de territoire de moindre impact environnemental, respectant parfaitement la méthodologie ERC : Eviter Réduire Compenser.

La séquence « **éviter, réduire, compenser** » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

La séquence ERC dépasse la seule prise en compte de la biodiversité, pour englober l'ensemble des thématiques de l'environnement (air, bruit, eau, sol, santé des populations...).

Afin d'informer plus en détail la population sur l'état d'avancement du projet éolien et des études à venir, la société VENSOLAIR vous invite de nouveau à **deux permanences d'information** à la salle des fêtes de la mairie de Gorses :

Le mercredi 19 juin 2024 de 17h à 20h et le jeudi 20 juin 2024 de 09h à 12h